

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique « SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES »

**De :** Bernard Dessagne <dessagne.b@gmail.com>

**Date :** 27/12/2021 22:13

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Messieurs les commissaires enquêteurs,  
veuillez trouver ci-joint ma contribution sous forme de fichier PDF joint  
à l'enquête publique de la centrale éolienne de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Par avance, merci pour votre écoute.

Cordialement

**Bernard Dessagne**

-----  
28Ter rue Armand Barbès  
87100 Limoges  
+33 (0)6 43 50 51 28  
[dessagne.b@gmail.com](mailto:dessagne.b@gmail.com)

---

— Pièces jointes : —

dessagne ST-Sulpice-les-F.pdf

192 Ko

*à l'attention du Président  
de la Commission d'Enquête Publique  
sur le projet du « Parc Éolien de Saint Sulpice SARL »*

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,  
veuillez trouver ci-joint mes remarques et inquiétudes qui motivent mon rejet de cette implantation éolienne à proximité de Saint-Sulpice-les-Feuilles, Arnac-la-Poste et Mailhac-sur-Benaize

### **En préambule**

Le promoteur se réfère à des lois pour justifier ses activités ainsi qu'aux grands principes qui découlent de celles-ci (Etude d'impact sur l'environnement et la santé humaine / Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien de Saint-Sulpice (87) 2021- Page 15) :

*« La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français et va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique »*

Comment le promoteur peut-il prétendre décarboner une production d'énergie déjà décarbonée puisqu'en France, l'essentiel de la production provient du nucléaire et de l'hydroélectricité ? Cette loi veut diminuer la part du nucléaire en la remplaçant par des énergies intermittentes et non pilotables qui nécessiteront des centrales au gaz pour les remplacer quand il n'y a pas assez de vent et/ou de soleil, augmentant ainsi les émissions de CO2. En somme, plus nous aurons d'ENR, plus il faudra de gaz. Le gaz provenant de différents pays non européens, la dépendance énergétique en sera accentuée. L'absurdité est-elle un nouveau concept législatif ?

### **Une petite société capitalisée à hauteur de 7500 €**

La petite SARL qui supporte cette centrale reste très modeste pour un tel investissement. Cette disproportion est même douteuse pour une activité qui va lever des fonds aussi importants et bénéficiera de soutiens financiers tout aussi importants de la part des pouvoirs publics. Bien sûr, celle-ci émane de ERG Développement France, une société qui offrirait des garanties et aurait des références pour la construction de centrales éoliennes et la maîtrise de la technologie.

Voilà qui devrait nous rassurer, **si...**



### ... la société qui cautionne le projet ne perdait pas ses pales

Parmi les centrales déjà en activité et qui servent de référence à ERG Développement France il y a le «parc éolien» de La Souterraine. Hors, une pale d'éolienne de ce parc s'est brisée vendredi 3 décembre, en milieu d'après-midi, à Saint-Agnant-de-Versillat (commune limitrophe de La Souterraine) sans qu'il y ait, à ce jour, d'explication. Ci-dessus les photos de la chute de pales. Ci-dessous, extrait de l'article sur le site internet de France 3 régions\* :

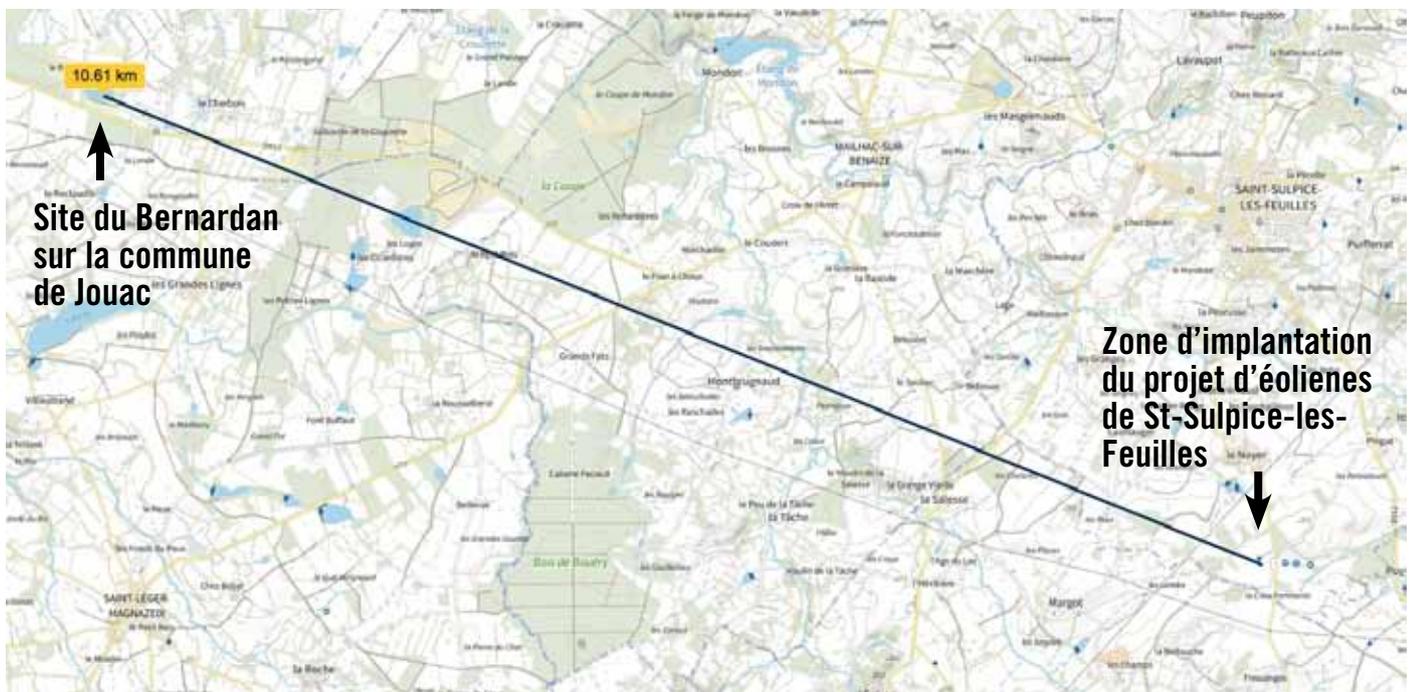
*« Une pale d'éolienne s'est cassée et a été projetée à plus de 70 mètres vendredi 3 décembre à Saint-Agnant-de-Versillat (23). C'est une défaillance technique qui serait à l'origine de cet incident spectaculaire. Le champ sur lequel est implantée l'éolienne haute de 137 mètres appartient à Matthieu Denis. Vendredi 3 décembre au matin, il s'est occupé de son bétail juste en dessous. Puis vers 16h30, un voisin l'a averti que l'une des pales longue de 47 mètres s'était cassée net. L'agriculteur s'est alors rendu sur les lieux de l'incident. Il s'est aperçu que les débris avaient été projetés à plus de 70 mètres : "il n'y avait pourtant pas plus de vent que ça. J'ai vu tourner cette éolienne beaucoup plus vite." La société ERG, exploitante du parc de Saint-Agnant-de-Versillat, qui comprend 4 éoliennes a dépêché deux techniciens samedi 4 décembre en Creuse. Une enquête a été diligentée par la gendarmerie et le périmètre a été entièrement sécurisé. L'hypothèse de la défaillance technique est privilégiée et les éoliennes ont été arrêtées jusqu'à nouvel ordre.»*

\*<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/creuse-une-pale-d-eolienne-se-decroche-a-saint-agnant-de-versillat-2364871.html> Creuse : une pale d'éolienne se décroche à Saint-Agnant-de-Versillat.

## Une implantation sur le site unranifère disposant de la plus forte teneur en uranium de France et rien dans le dossier du promoteur !!!?

Ce projet de centrale se trouve sur le territoire d'un des sites les plus uranifères de France exploité par la Société des Mines de Jouac depuis 1983 appartenant successivement à Total puis Cogema et Aréva jusqu'en 2017.

Cette exploitation se composait d'un important gisement sur le site du Bernardan avec mine à ciel ouvert et souterraine se prolongeait dans la campagne environnante avec une multitude de petits lieux extractions à ciel ouvert jusqu'à Gouzon en Creuse. Ces différents sites réhabilités font toujours l'objet d'une surveillance radiologique (par la société ALGADE à Bessines) dont la DREAL est l'organisme de contrôle des informations récoltées pour éviter toute pollution s'échappant de ces anciennes exploitations. Compte tenu de la dissémination de ce gisement, on ne peut permettre d'excavation comme celles des fondations d'éoliennes sans prendre certaines précautions puisque tous les petits «filons» unranifères n'ont pas pu faire l'objet d'une extraction industrielle pour des raisons de rentabilité. Ils sont donc toujours affleurants. Si l'optimisme du promoteur qui veut sauver la Planète à tout prix et la désinvolture de ses cabinets d'études, habiles virtuoses du copier-coller, ont complètement occulté cet aspect de la réalité du terrain, on s'étonne (à moitié) que la DREAL ait pu laisser passer quelque chose d'aussi important. Il en va de la gestion des remblais du chantier éolien, du risque en radioprotection pour le personnel du chantier et enfin des problèmes souterrains que cela pourrait poser notamment dans ses incidences sur les captages d'eau.



Carte réalisée  
à partir de Géoportail

### Question à la DREAL

Compte tenu du passé minier de ce territoire avec la présence d'un gisement élaté et affleurant dans la campagne avec la plus forte radioactivité de France, pourquoi la DREAL n'a pas obligé le promoteur à se prémunir contre ce risque et les conséquences liées au chantier ?

## **Une atteinte au patrimoine naturel**

Cette centrale éolienne aura un effet de surplomb sur les paysages de la Basse-Marche pour qui connaît les lieux (ce qui est mon cas), ce sera indéniable et aucun bosquet, rideau d'arbres ou rocher, à moins de se cacher derrière ne pourront faire oublier la présence de ces machines dans la campagne. Ce complexe industriel décrira dans le ciel six surfaces de production de près de 2 hectares chacune. À cela s'ajouteront les bruits qui, en fonction de la proximité et des vents, généreront des sons transgressifs que les riverains - ceux de Lussac-les-Églises par exemple - décrivent comme celui du décollage d'un avion en intensité avec la fréquence répétitive d'un cycle de machine à laver sur le programme « essorage ». Cet ensemble « audio-visuel » transformera fondamentalement l'environnement de cette campagne apaisante et remarquable en une zone industrielle échouée en pleine nature. D'autant plus inquiétante que ces monstres de tôle, d'huile, de béton, de matériaux composites, grinçant et mugissant seront désespérément vides, sans aucune présence humaine. Même de nuit, si par bonheur il n'y a pas de vent, on ne pourra pas les oublier avec leurs lumières clignotantes perchées à plus de 100 m qui pollueront pour toujours les cieux et les couchers de soleil.

### **Questions à la DREAL et à la Direction Départementale des Territoires :**

Comment ces services si pointilleux dès l'instant où un particulier veut installer un modeste abri en bois, où un paysan effectue des rigoles dans ses champs ou travaille en bordure d'une zone humide peuvent laisser s'installer de telles installations qui auront fatalement des incidences sur les milieux que ces administrations sont sensées protéger ?

**Question à l'Architecte des Bâtiments de France :** comment pourra-t-il faire respecter certaines règles concernant les constructions environnantes, notamment dans le choix des matériaux, des couleurs et des architectures dans le périmètre de visibilité (soit une zone de 15 km) de cette centrale éolienne alors qu'ils laissent s'implanter ce gigantisme industriel ?

## **124 éoliennes dans un rayon de 20km autour de ce projet n'est-ce pas déjà un scénario de saturation ?**

Page 316 et 317, ENCIS - bureau d'études payé par le promoteur - dresse un état des lieux des projets autorisés, en exploitation et en cours d'instruction qui au total pourraient donner 124 implantation d'éoliennes dans les 20km autour de ce projet. Naturellement il y a une conditionnalité à savoir que parmi les projets en cours tous soient acceptés. Malheureusement, le pire est probable. Parce que les préfets seuls décideurs acceptent à tour de bras tout et n'importe comment (confert la décision favorable pour le projet de Châteauponsac et défavorable un kilomètre à côté pour celui de Saint-Sornin-Leulac). La nécessité d'accélérer la multiplication des centrales éoliennes sous la pression du gouvernement, celle de rendre des comptes et c'est normal pour un fonctionnaire contribuent à autoriser les pires projets comme, par exemple, celui de Villefavard-Dompierre rejeté par toutes les commissions intermédiaires. Si jamais, le projet n'est pas autorisé, le promoteur attaque en justice et tout est encore possible. Qui plus est, des projets nouveaux sortent des bois toutes les semaines. Les promoteurs harcèlent tous les jours, mairies et propriétaires. Le Haut-Limousin, la Vienne, l'Indre et la Creuse sont sous le feu nourri de bombardements d'éoliennes.

## **Atteinte au cadre de vie**

L'importance des installations va transformer incontestablement la vie des habitants. Ce ne sont pas les piteuses descriptions du promoteur qui veut nous faire croire que ses machines peuvent se cacher soit derrière un bosquet, un bouquet d'arbres ou ne sont pas plus prégnantes qu'un poteau électrique qui vont crédibiliser le projet et diminuer par la magie du verbe les impacts. Encore moins ses sinistres stratégies pour nous faire croire qu'une éolienne cela ne fait pas plus de bruit qu'une conversation chuchotée (source ADEME). En effet, se promener dans la campagne, prendre l'air dans son jardin, admirer l'horizon à partir des perspectives ouvertes sur le paysage, écouter les sons naturels qui bruissent, chantent et transportent les échos des bruits lointains... tout cela ne sera plus possible sans que la présence visuelle et sonore (d'après la Fédération de l'Énergie Éolienne, une éolienne fonctionne 95% du temps) ne viennent polluer leur atmosphère et leur cadre de vie rendant pour certains le quotidien jour et nuit invivable avec les incidences dramatiques sur la santé.

Malheureusement il existe en France des milliers d'exemples de riverains atteints par ce que l'on appelle pudiquement le «syndrome éolien» qu'un jugement «dernier» du 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse vient de prendre en compte en condamnant l'exploitant d'une centrale éolienne pour «les nuisances sonores et visuelles dégagées constituant un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé».

### **Questions à la DREAL et à la Direction Départementale des Territoires :**

Qui va contrôler la conformité des installations en matière sonore, magnétique et ses impacts sur la vie et la santé des riverains ? Qui va payer les études pour établir de manière honnête et transparente le réel impact de cette installation dans la réalité puisque le dossier ne présente que des simulations discutables ? Quelles sont les méthodologies prévues et quel est le référent au sein des services instructeurs de l'État auquel les riverains impactés peuvent s'adresser ?

### **Questions aux services des impôts fonciers :**

Ces riverains pourront-ils avoir une baisse automatique de la valeur locative de leur habitation compte tenu de la proximité de cette installation industrielle dont ils subissent les nuisances avec des conséquences sur la valeur de leur bien ?

## **Atteinte aux atouts économiques du territoire**

Ces territoires «déprimés» intéressent beaucoup les promoteurs qui assaillent le Nord de la Haute-Vienne. 184 machines possibles y sont recensées dont une centaine déjà autorisée et de nouveaux projets que l'on découvre tous les jours. Cette pression éolienne va détruire l'un des principaux atouts de ces pays : leur qualité de vie et leur cadre naturel. Cet atout avec la crise sanitaire est devenu déterminant pour leur revitalisation et la venue de nouveaux habitants fuyant les zones urbaines. Les agents immobiliers du secteur l'ont tous constaté avec des ventes plus rapides et des demandes exponentielles. Ce territoire bénéficie de tous les avantages : une campagne remarquable et protégée, la proximité d'un grand axe de communication et la présence d'une grande ville ni trop loin ni trop proche. Les perspectives éoliennes tuent tous ces atouts.

Ces mêmes professionnels de l'immobilier font face à 2 phénomènes :

- la mise en vente de nombreux biens dont les propriétaires fuient le pays avant

le massacre éolien annoncé et les baisses sur la valeur de leur bien;

- la montée en puissance de nouveaux arrivants qui recherchent des biens dans cette campagne qu'ils jugent protégée, belle et agréable à vivre.

Malheureusement ces deux tendances pourraient être complémentaires si ces nouveaux prétendants séduits par le cadre naturel et la qualité vie ne fuyaient pas dès qu'ils s'apercevaient du risque éolien qui menace ce pays.

Voici donc la spirale infernale dans laquelle ce pays est déjà tombé. Les conséquences économiques seront terribles avec cette perte d'attractivité :

- moins de recettes fiscales avec les droits de mutation car les biens sont invendables dans un périmètre de 2 kms autour des sites industriels éoliens;

- moins d'habitants - notamment jeunes avec des enfants - pour dynamiser le tissu économique (artisans, commerçants et services)

- moins de touristes car personne ne souhaite venir passer un week-end ou ses vacances à côté d'une éolienne. Gîtes et tables d'hôtes perdront leurs étoiles compte tenu des nuisances. Sur Tripadvisor, ceux qui se seront fait piéger signaleront la présence d'éoliennes autour de la villégiature. Des «labels» se créent déjà pour signaler les contrées sans éolienne comme «Territoire sans éoliennes» ou «Commune sans éolienne». Les amoureux des randonnées et des vacances nature vont vite privilégier ces destinations.

#### **Questions aux aménageurs du territoire (CD, CR, Comcom, Pays etc.)**

Pourquoi face au rejet des populations concernées, de ceux qui voudraient s'y installer et des impacts sur l'équilibre économique et démographique, ces institutions «comptables» du dynamisme des territoires ne réagissent-elles pas pour faire cesser ce massacre initié par un éolien inutile dans une production d'énergie déjà décarbonée ?

#### **Pour conclure**

Comme vous l'avez compris je suis opposé à cette production d'énergie qui va générer un mitage industriel dans les paysages tout en artificialisant les sols autant de nuisances combattues par des politiques nationales déjà institutionnalisées :

- protection des paysages (convention de Florence)

- loi sur la biodiversité

- ZAN (zone zéro artificialisation nette)

- loi sur l'urbanisme condamnant le mitage

- campagnes contre les nuisances sonores

- principes de précaution en ce qui concerne les impacts sur la santé

À titre personnel, je suis attaché à ce territoire parce que j'y ai vécu, j'y ai des amis, j'y retourne pour m'y promener un peu comme si c'était encore mon parc ou mon jardin. Par ailleurs, il me semble que notre département contribue depuis longtemps à la réduction des émissions de CO2 avec ses barrages hydroélectriques et l'exploitation de l'uranium il y a encore peu. Pourquoi lui infliger, en plus, l'enfer éolien alors qu'il a déjà beaucoup donné et donne encore ?

Merci pour votre patience et votre écoute.

Limoges, le 27 décembre 2021

Bernard Dessagne

